

| | |
|---|------------|
| Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale | M2 |
| Action 6 : renforcer notre qualité de vie | A6 |
| Eau et Loire | 429 |

La Commission Permanente,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) n°2020/972 du 2 juillet 2020,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1511-1 et suivants, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L211-7, L332-1 et suivants, L333-1 et suivants et R332-30 et suivants et R333-1 et suivants,
- VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 21 mai 2021, approuvant le Contrat pour la Loire et ses annexes 2021-2023,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 9 et 10 juillet 2021 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif 2022, notamment son

programme 429,

- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2022 approuvant le Contrat de plan Interrégional Etat-Régions 2021-2027,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Mayenne » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019, approuvant le Contrat Régional de bassin versant « Baie de Bourgneuf » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019, approuvant le Contrat Territorial Eau « Auzance Vertonne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019, approuvant le Contrat Régional du Bassin Versant « Littoral Guérandais » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019, approuvant le Contrat Territorial Eau « Colmont-Ernée »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sillon et Marais Nord Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Brière-Brivet » et ses avenants,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Chère - Don - Isac » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Erdre » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Oudon » et ses avenants,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Authion » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Mayenne aval » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Mayenne médiane » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Huisne aval » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 février 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Basses Vallées Angevines - Romme »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Acheneau Tenu »,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sèvre nantaise »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sarthe aval »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Marais Poitevin Vendée aval Longèves »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, attribuant une subvention de 6 348 € à la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences pour l'action AT_FNAMS_RD_1 : Essai structurant sur la gestion raisonnée de l'azote et de l'irrigation en production de betterave potagère - Année 2020, dans le cadre du CT Eau Authion 2020-2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 septembre 2021, attribuant une subvention de 4 833 € à la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques pour l'action 2 : ENG1 - Restauration de 3 frayères à brochets sur l'axe Mayenne, dans le cadre du CT Eau Mayenne Aval 2020-2022,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2021, attribuant une subvention de 2 177 € à l'Association Syndicale Marais de la Gachère pour l'action I-11 : Restauration des Marais des Olonnes, dans le cadre du CT Eau Auzance Vertonne [2020-2022],
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Loir aval »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Lay amont »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Vie et Jaunay »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 25 février 2022, approuvant les conditions de versement des aides régionales,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Grand Lieu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2022, attribuant une subvention de 25 800 € au Syndicat Mixte du Sage Auzance Vertonne et des Cours d'eau côtiers pour l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) et élaboration d'un programme d'actions pour le PTGE, dans le cadre du CT Eau Auzance Vertonne [2020-2022]
- VU** le courrier de l'Etablissement public Loire du 20 juillet 2022 relatif à l'avis favorable du bureau du comité syndical pour la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher - Controis - Loir et Cher au syndicat mixte Etablissement public Loire,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 septembre 2021, attribuant une subvention de 30 175 € pour l'étude HMUC réalisée par le SYLOA sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 septembre 2022, attribuant une subvention de 60 480 € au Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et Affluents pour évaluation de la drainance entre aquifères dans le secteur du bassin des 3 Rus sur l'UG9, dans le cadre du CT Eau Authion 2020-2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 23 septembre 2022 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 18 novembre 2022 approuvant la convention relative à la restauration de la morphologie de secteurs de cours d'eau à enjeux truite,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 18 novembre 2022 approuvant l'avenant à la convention relative à l'étude de la gestion raisonnée de l'azote et de l'irrigation en production de betterave potagère, dans le cadre du programme d'actions du Contrat Territorial Eau Authion 2020-2022,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

1 - Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

1.1 Missions d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 30 000 € pour les actions de formation sur la thématique de l'eau.

D'ATTRIBUER

une subvention de 32 000 € à l'association GRAINE Pays de la Loire pour la constitution d'une offre de formation et d'animation sur la thématique de l'eau sur une dépense subventionnable de 47 650 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 32 000 €, au titre du contrat de plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

DE DECIDER

de verser cette aide selon les conditions de versement de la convention figurant en annexe 1;

D'APPROUVER

la convention de partenariat avec l'association GRAINE Pays de la Loire correspondante présentée en annexe 1 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

1.2 Soutien aux territoires de SAGE hors dispositifs CT Eau

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 600 000 € pour le projet « Soutien au projet expérimental Jourdain – Phase 2 », au titre du contrat de plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau.

D'ATTRIBUER

Une subvention de 4 000 € au Syndicat mixte de la Vallée du Thouet pour la réalisation d'un étude bilan du CTMA 2017-2021 sur une dépense subventionnable de 40 000 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement pour un montant de 4 000 € au titre du contrat de plan interrégional Etat-Région Loire 2021-2027.

D'ATTRIBUER

une subvention de 52 200 € au SYLOA pour l'étude d'accompagnement à l'élaboration du futur Contrat territorial Eau Goulaine Divatte Robinets sur une dépense subventionnable de 174 000 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement pour un montant de 52 200 € au titre du contrat de plan interrégional Etat-Région Loire 2021-2027.

1.3 Approbation CRBV-CT Eau-Programmation captages

D'AFFECTER

une autorisation de programme pour un montant de 50 000 € pour le projet de programme d'actions du Contrat Territorial Eau « Vilaine aval », au titre du contrat de plan Etat-Région Loire 2021-2027, objectif 21T11 – Gestion des ressources en eau.

D'AFFECTER

une autorisation de programme pour un montant de 700 000 € pour le projet de programme d'actions du Contrat Territorial Eau « Oudon », au titre du contrat de plan Etat-Région Loire 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau.

D'AFFECTER

une autorisation de programme pour un montant de 800 000 € pour le projet de programme d'actions du Contrat Territorial Eau « Baie de Bourgneuf », au titre du contrat de plan Etat-Région Loire 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau.

D'AFFECTER

une autorisation de programme pour un montant de 800 000 € pour le projet de programme d'actions du Contrat Territorial Eau « Authion », au titre du contrat de plan Etat-Région Loire 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau.

D'AFFECTER

une autorisation de programme pour un montant de 800 000 € pour le projet de programme d'actions du Contrat Territorial Eau « Auzance Vertonne », au titre du contrat de plan Etat-Région Loire 2021-2027, objectif 21T11 - Gestion des ressources en eau.

D'AFFECTER

une autorisation de programme pour un montant de 47 455 €, au titre du contrat de plan Etat-Région Loire 2021-2027, objectif 21T11 - Gestion des ressources en eau ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2022-2023 du Contrat « Bultière » proposé par Vendée Eau et présenté en annexe 2, représentant un coût total de 138 950 € ;

D'APPROUVER

le Contrat « Bultière » 2022-2023, figurant en annexe 3 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

1.4 Dotation complémentaire des contrats

D'ATTRIBUER

une subvention complémentaire de 84 000 € au Syndicat du Bassin de la Sarthe pour le financement du programme d'actions 2022-2023 de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentations des captages de l'est mayennais dans le cadre du CT Eau « Sarthe aval » 2021-2023 (opération 2021_07717), soit une subvention totale de 1 521 250 € sur une dépense subventionnable de 5 963 700 € ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 84 000 € au titre du contrat de plan Etat-Région Loire 2021-2027, objectif 21T11 - Gestion des ressources en eau ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2022-2023 de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentations des captages de l'est mayennais dans le cadre du CT Eau « Sarthe aval » 2021-2023 proposé par la Régie des Eaux des Coëvrons (REC) et le Département de la Mayenne, figurant en annexe 4, représentant un coût total éligible de 280 000 € ;

D'APPROUVER

l'avenant correspondant, figurant en annexe 5 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

1.5 Engagements dans le cadre des CRBV et des CT Eau approuvés

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau Acheneau-Tenu [2021-2023], représentant un montant de 7 299 €, conformément au tableau présenté en annexe 6 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau Brière-Brivet [2020-2022], représentant un montant de 8 000 €, conformément au tableau présenté en annexe 7 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CRBV Littoral guérandais [2020-2022], représentant un montant de 88 824 €, conformément au tableau présenté en annexe 8 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CT Eau Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade [2022-2024], représentant un montant de 60 844 €, conformément au tableau présenté en annexe 9 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau Sillon Marais Nord Loire [2020-2022], représentant un montant de 62 742 €, conformément au tableau présenté en annexe 10 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CT Eau Chère-Don-Isac [2020-2022], représentant un montant de 30 390 €, conformément au tableau présenté en annexe 11 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, cinq subventions au titre du CT Eau Erdre [2020-2022], représentant un montant de 443 274 €, conformément au tableau présenté en annexe 12 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau Oudon [2020-2022], représentant un montant de 64 326 €, conformément au tableau présenté en annexe 13 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, sept subventions au titre du CT Eau Sèvre Nantaise [2021-2023], représentant un montant de 28 573 €, conformément au tableau présenté en annexe 14 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, neuf subventions au titre du CRBV Baie de Bourgneuf [2019-2022], représentant un montant de 353 409 €, conformément au tableau présenté en annexe 15 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, cinq subventions au titre du CT Eau Grand-Lieu [2022-2024], représentant un montant de 31 701 €, conformément au tableau présenté en annexe 16 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CT Eau Authion [2020-2022], représentant un montant de 44 896 €, conformément au tableau présenté en annexe 17 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CT Eau Basses Vallées Angevines - Romme [2021-2023], représentant un montant de 48 570 €, conformément au tableau présenté en annexe 18 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CRBV Mayenne [2018-2022], représentant un montant de 162 395,42 €, conformément au tableau présenté en annexe 19 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau Loir aval [2022-2024], représentant un montant de 27 000 €, conformément au tableau présenté en annexe 20 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau Colmont-Ernée [2020-2022], représentant un montant de 44 827 €, conformément au tableau présenté en annexe 21 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau Mayenne aval [2020-2022], représentant un montant de 108 589 €, conformément au tableau présenté en annexe 22 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CT Eau Mayenne médiane [2020-2022], représentant un montant de 53 125 €, conformément au tableau présenté en annexe 23 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau Sarthe aval [2021-2023], représentant un montant de 4 779 €, conformément au tableau présenté en annexe 24 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, sept subventions au titre du CT Eau Huisne aval [2020-2022], représentant un montant de 181 920 €, conformément au tableau présenté en annexe 25 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau Auzance Vertonne [2020-2022], représentant un montant de 40 724 €, conformément au tableau présenté en annexe 26 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau Lay amont [2022-2024], représentant un montant de 77 775 €, conformément au tableau présenté en annexe 27 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, huit subventions au titre du CT Eau Marais Poitevin Vendée aval Longèves [2021-2023], représentant un montant de 86 913 €, conformément au tableau présenté en annexe 28 ;

D'ATTRIBUER

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau Vie et Jaunay [2022-2024], représentant un montant de 114 266 €, conformément au tableau présenté en annexe 29 ;

D'APPROUVER

la convention avec la Fédération de pêche de Loire-Atlantique pour participer au financement du projet « Action 1 : restauration du ruisseau du Pont Serin », figurant en annexe 30 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer .

D'APPROUVER

les deux conventions avec la Fédération de pêche de Vendée pour participer au financement des projets « Action n° 618 : Travaux de restauration de la morphologie de secteurs de cours d'eau à enjeux truite », et « Action n° 609 : Valorisation écologique de 3 annexes hydrauliques en frayère à brochet - Amont Longeron », figurant en annexes 31 et 32 ;

D'AUTORISER

la Présidente à les signer.

D'APPROUVER

la convention avec la Fédération Départementale des chasseurs de Vendée pour participer au financement du projet « Action II-24 et II-25 : Créer et/ou restaurer des zones tampons/ planter des haies anti-érosives et renforcer le maillage bocager/phase 2 », figurant en annexe 33 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

2 Gestion durable de la Loire

2.1 Accompagnement des politiques et expertises sur la Loire

D'EMETTRE

un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté de communes Val de Cher – Controis – Loir et Cher au Syndicat Mixte Etablissement Public Loire.

2.2 Accompagnement des politiques milieux aquatiques et zones humides

D'ATTRIBUER

une subvention de 3 000 € au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour la réalisation des travaux sur la Boire de Gennes pour une dépense subventionnable de 10 000 € HT;

D'AFFECTER

une autorisation de programme pour un montant de 3 000 € au titre du contrat de plan interrégional Etat-Région 2021-2027.

3 Ajustements administratifs

D'ATTRIBUER

une aide complémentaire de 6 075 € au SYLOA pour l'étude HMUC sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire (opération 2021_12253), soit une subvention totale de 36 250 € sur une dépense subventionnable de 362 500 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire pour un montant de 6 075 € au titre du contrat de plan interrégional Etat-Région 2021-2027;

D'APPROUVER

la prorogation de la subvention attribuée au Syndicat Loire aval (arrêté 2021_12253) jusqu'au 29 septembre 2024.

D'ATTRIBUER

une aide complémentaire pour un montant 8 640 € au Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents pour l'évaluation de la drainance entre aquifères dans le secteur du bassin des 3 Rus sur l'UG9 dans le cadre de l'enveloppe affectée au CT Eau Authion 2020-2022 (opération 2022_09306), soit une subvention totale de 69 120 € sur une dépense subventionnable de 86 400 € TTC ;

D'ATTRIBUER

une aide complémentaire de 10 486 € à la Fédération nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences pour l'action AT_FNAMS_RD_1 : Essai structurant sur la gestion raisonnée de l'azote et de l'irrigation en production de betterave potagère dans le cadre de l'enveloppe affectée au CT Eau Authion 2020-2022 (opération 2021_08975), soit une subvention totale de

16 834 € sur une dépense subventionnable de 33 668 € HT ;

D'APPROUVER

l'avenant à la convention avec la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (FNAMS) pour participer au financement du projet « Essai structurant sur la gestion raisonnée de l'azote et de l'irrigation en production de betterave potagère - Années 2021 & 2022 », figurant en annexe 34 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

D'ATTRIBUER

une aide complémentaire de 4 833 € à la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique pour l'action de restauration de 3 frayères à brochets sur l'axe Mayenne dans le cadre de l'enveloppe affectée au CT Eau Mayenne aval 2020-2022 (opération 2021_12173), soit une subvention totale de 6 833 € sur une dépense subventionnable de 68 336 € TTC ;

D'ATTRIBUER

une aide complémentaire de 4 139 € à l'Association Syndicale Marais de la Gachère pour l'action I-11 « Restauration des Marais des Olonnes » (opération 2021_16593) dans le cadre de l'enveloppe affectée au CT Eau Auzance Vertonne 2021-2021, soit une subvention totale de 6 316 € sur une dépense subventionnable de 12 632 € TTC ;

D'ANNULER

la subvention de 25 800 € attribuée au Syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne et des cours d'eau côtiers pour l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) et élaboration d'un programme d'actions pour le PTGE, dans le cadre du CT Eau Auzance Vertonne [2020-2022] (arrêté 2022_07851).

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus intéressés ci-après ne prennent pas part au vote : Philippe HENRY, Lydie BERNARD, Barbara NOURRY, Franck LOUVRIER, Isabelle LEROY

REÇU le 22/11/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs